





Suite de l'interrogatoire

« que j'habite, quelques ports avoient été explorés  
« les bureaux traient absents, on avoit trouvé  
« une porte ouverte avec quelques civvils et soldats  
« à chercher partout, mais j'aurais jamais  
« eu en ma possession ni arme ni munition  
« j'en ai de ma vie tiré un seul coup de fusil.

D. V'êtes vous pas l'un des chefs de mutualité

R. Je ne participe à aucune Société Secrète,  
je suis seulement actionnaire de la Société de  
travailleur de Paris

R. Le bureau du club  
j'aurais dû dire que j'aurais participé, fait passer pour  
un défaut de force dans la signature du  
procès-verbal, (que j'aurais vu insérer par erreur) immu

Le 14 au soir, n'avez vous pas pris les paroles  
au club Perrot pour faire l'appel aux armes ?

R. Ce club était transféré dans les deux glorieuses, dans  
la chapelle des évangélistes, par le Journal l'Union  
républicaine de Maron, mais sans y ajouter aucun  
commentaire.

D. N'avez vous pas l'air à la propagation des  
idées socialistes et n'avez vous pas parcouru  
les campagnes à l'époque des élections pour assurer  
le triomphe de ces idées ?

R. Je ne suis lié à la propagation de idées  
républicaines, et j'ai cherché à faire triompher  
le homme qui ne paraît capable de les  
soutenir. Quant à être socialiste dans le sens  
de ceux qui prennent ce nom, je ne le suis pas.  
J'ai des convictions dont je ne dois compte à  
personne

D. avez vous été à Paris pendant ?

R. oui j'en ai donné la liste.

D. avez vous fait chez vous des D'effen

R. non

L'interrogatoire a été fait par le Juge d'Instruction de Paris le 14 Mars 1849.



Lyon, le 17 Mars 1849